



Délibération 2020-55
Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Objet : dates de virements des pensions 2021

M. Domeizel, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Vu l'article 60 du décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, qui précise que le Conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles sont émis les titres de pension et sont payés les arrérages ;

Vu l'avis favorable émis par la commission des comptes élargie au Bureau, dans sa séance du 16 septembre 2020 ;

Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, valide le calendrier 2021 des virements (SEPA et internationaux) des pensions :

	Date de règlement CNRACL
JANVIER	27 janvier
FEVRIER	24 février
MARS	29 mars
AVRIL	28 avril
MAI	27 mai
JUIN	28 juin
JUILLET	28 juillet
AOÛT	27 août
SEPTEMBRE	28 septembre
OCTOBRE	27 octobre
NOVEMBRE	26 novembre
DÉCEMBRE	24 décembre

Bordeaux, le 17 septembre 2020
Le secrétaire administratif du Conseil,

Michel Sargeac